

■ CÉDÉROMS MULTIMÉDIAS EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ■

LES CÉDÉROMS MULTIMÉDIAS DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Dans une note du 31 janvier 1997, préparatoire au discours du ministre de la Culture prononcé au MILIA (Marché international de l'édition et des nouveaux médias) le 10 février, le directeur du livre et de la lecture, Jean-Sébastien Dupuit, écrit : « *Si le multimédia constitue à terme un atout pour diffuser plus largement la culture, le prix des équipements informatiques multimédias et même des cédéroms (350 F en moyenne), comme les connaissances techniques requises par l'utilisation de la micro-informatique, laissent craindre que le multimédia ne contribue dans un premier temps à augmenter les inégalités dans l'accès à la culture. Pour lutter contre cette dérive, le rapport de Mme Isabelle Falque-Pierrotin¹ recommandait de créer des lieux spécifiques pour permettre aux populations peu familiarisées avec les nouvelles technologies et exclues du système scolaire de se former au multimédia. Ces lieux existent déjà : il s'agit du réseau des bibliothèques de lecture publique (bibliothèques municipales ou départementales de prêt), qui constitue le maillage culturel le plus dense du territoire (...). La Direction du livre et de la lecture encourage ce mouvement... ».*

Cette longue citation pose parfaitement la problématique de la mise à disposition de collections de cédéroms multimédias dans les bibliothèques publiques, dont la caractéristique première est qu'elles

prêtent la plus grande partie de leurs fonds. Ce prêt se développe-t-il rapidement, ou, paradoxe, n'est-ce pas la consultation sur place qui est privilégiée pour l'instant ?

Une photographie de la situation actuelle permet de présenter une synthèse des questionnements des bibliothécaires face aux problèmes techniques, économiques, juridiques que pose l'arrivée de ce support dans la bibliothèque. La création des fonds nécessite la mise en place d'une politique d'acquisition, et donc une connaissance des outils d'information sur la production éditoriale, mais impose aussi des choix pour leur mise en espace dans la (multi)médiathèque.

Les pionniers du prêt

D'après une enquête menée en octobre 1996 auprès d'une centaine d'établissements et actualisée à l'occasion de cet article², une dizaine de

DOMINIQUE BERTRAND

Centre de documentation
professionnelle
des bibliothèques
Bibliothèque Buffon, Paris

1. La synthèse du rapport de la mission interministérielle sur l'Internet, présidée par Isabelle FALQUE-PIERROTIN, est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://culture.fr>, rubriques Actualités, puis Communiqués.

2. Cet article a été rédigé à partir d'un mémoire de DCB, La Constitution de collections de cédéroms multimédias en bibliothèques publiques : gageure ou choix d'avenir ?, sous la direction de Jean-Marc PROUST, Villeurbanne, ENSSIB, 1996.

médiathèques prêtaient des cédéroms – la consultation sur place y étant aussi possible.

Nombre de cédéroms en prêt

Saint-Étienne	900
Nantes	600
Grenoble	478
Issy-les-Moulineaux	450
Metz (logithèque)	300
Rennes (Bib. de Colombia)	300
Lyon	270
Clermont-Ferrand	250
Taverny	240
Évreux	200

Dix-huit autres bibliothèques déclaraient avoir un projet de prêt de cédéroms à plus ou moins court terme (l'étude porte sur 1997-1998 dans la plupart des cas). Douze d'entre elles en possèdent déjà pour la consultation sur place : Annecy, Arles, Caen, Cergy-Pontoise, Lorient, Marseille, Mulhouse, Nancy, Saint-Quentin-en-Yvelines, Toulouse, Villeurbanne, Vincennes.

Six établissements prévoient la mise à disposition de cédéroms simultanément en consultation sur place et en prêt : Beauvais, Blois, Boulogne-Billancourt, La Rochelle, Limoges, Reims, les cinq dernières les programmant dans la perspective de l'ouverture d'une nouvelle médiathèque. Quarante-sept établissements sur cinquante-neuf ayant répondu à l'enquête en ont ou en auront à moyen terme – au moins en consultation sur place – soit 80 %.

Une mise à jour des chiffres, communiquée en septembre 1996 par les établissements qui prêtent des cédéroms, témoigne d'une rapide augmentation des fonds. La médiathèque de Clermont-Ferrand, par exemple, est passée en six mois de 100 à 250 disques environ.

Tous les établissements qui prêtent ou qui envisagent de le faire donnent la priorité à la consultation sur place. A ce propos, les avis sont très partagés : certains professionnels se demandent si, alors que la Direction du livre et de la lecture les y encourage, les bibliothèques doivent être les *show-rooms* du cédérom, produit

qui semble avoir du mal à trouver une vraie place sur le marché.

Marché, technique, droit

Après trois années d'euphorie au cours desquelles les ventes de lecteurs et de cédéroms ont explosé, les médias et les analystes ont cru que

**CERTAINS
PROFESSIONNELS
SE DEMANDENT SI
LES BIBLIOTHÈQUES
DOIVENT ÊTRE
LES SHOW-ROOMS
DU CÉDÉROM,
PRODUIT QUI
SEMBLE AVOIR
DU MAL À TROUVER
UNE VRAIE PLACE
SUR LE MARCHÉ**

1996 verrait un ralentissement. Mais le dernier trimestre a été florissant et l'ascension a continué à être spectaculaire (cf graphiques).

Le nombre de cédéroms vendus a été multiplié par deux de 1995 à 1996³. Ce décollage est cependant relative-

ment lent en France par rapport à d'autres pays d'Europe. 15 % des foyers, au lieu des 17 % prévus par les instituts de conjoncture au début de 1996, sont désormais équipés d'un micro-ordinateur, mais la stabilité du prix d'acquisition du matériel de lecture (de 8 à 15 000 F), ainsi que le coût moyen d'un cédérom (300 F), rendent encore cet investissement peu démocratique.

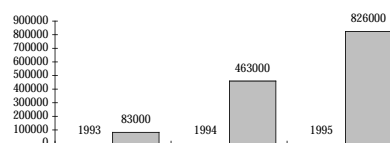
Face à ce faible équipement privé, les bibliothèques se présentent comme un lieu accessible à tous, qui, après avoir investi dans un matériel de lecture, propose les documents en consultation sur place.

Caractéristiques techniques

Les caractéristiques techniques de la gestion de ces supports restent un obstacle dont il faut être conscient. L'absence de standardisation des configurations nécessaires pour la lecture de chaque disque, et du matériel de lecture lui-même, crée aux utilisateurs des difficultés qu'ils ne maîtrisent pas. *Le Monde* a publié récemment un article extrêmement virulent sous le titre « Un cédérom peut être une immense source de déception pour le béotien en micro-informatique », dont la conclusion était que l'opposition des consommateurs à l'arnaque « pourrait

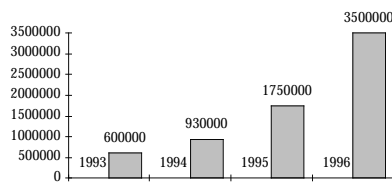
3. D'après les chiffres communiqués par la revue Science & Vie micro qui travaille en collaboration avec le cabinet gfk, institut de conjoncture situé à Rueil-Malmaison. Mais Livres Hebdo donne le chiffre de 6,7 millions de cédéroms vendus en 1996, d'après l'Institut I+C. Le premier chiffre nous paraît plus réaliste, mais devra-t-on faire la moyenne des deux ?

Graphique 1
Évolution des ventes de lecteurs de cédéroms



Il semble que cinq micro-ordinateurs familiaux sur six sont équipés d'un lecteur.

Graphique 2
Évolution des ventes de cédéroms





Bibliothèque municipale centrale de Bordeaux
© Ville de Bordeaux

contraindre les industriels à faire les efforts nécessaires pour mettre réellement leurs technologies à la portée du plus grand nombre »⁴.

Le statut juridique

Concernant le statut juridique du document multimédia, on distingue trois points de vue chez les bibliothécaires :

- la situation étant celle d'un vide juridique, les documents peuvent être communiqués librement, en prêt ou en consultation sur place ;
- le vide juridique actuel n'interdit pas de communiquer les documents, mais la négociation avec les éditeurs n'est pas inutile pour leur faire comprendre le rôle de promotion que jouent les bibliothèques ;

4. Michel ALBERGANTI, « Un CD-ROM peut être une immense source de déception pour le béotien en micro-informatique », *Le Monde*, 14 déc. 1996, p. 24.

- l'absence de statut juridique particulier n'empêche pas l'application du droit commun. Les éditeurs sont susceptibles d'interdire la communication de leur document, donc la négociation préalable des droits avant les acquisitions est indispensable.

Dans l'état actuel du *Code de la propriété intellectuelle*, les éditeurs seraient en droit d'exiger une négociation préalable au prêt. Ils ne le font pas et, comme pour les phonogrammes, il sera d'ici quelques années vraisemblablement trop tard pour réagir. L'ADAV

(Ateliers de diffusion audiovisuelle), qui fournit depuis longtemps les médiathèques en documents vidéo, négocie les droits pour les cédéroms. Créée à l'instigation de la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux, l'ADDNB (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques) se déclare prête à le faire si nécessaire.

Des cédéroms formidables

Face à la complexité de ces questions, les pouvoirs publics, conscients de l'enjeu économique d'un marché qui peut évoluer très rapidement, font leur possible pour encourager la promotion de ces supports. Mais un obstacle supplémentaire se présente, important pour le public potentiel des cédéroms, et donc pour le bibliothécaire ayant à définir une politique d'acquisition : ces documents sont-ils réellement satisfaisants, tant dans leur contenu que dans ce qui les caractérise comme multimédia ?

« *Nous avons des cédéroms formidables. Il faudrait les encourager. J'ai*

demandé au gouvernement, au Premier ministre, au ministre des Finances, de diminuer la TVA, de la ramener à 5,6 %, sur les produits et services multimédias comme le cédérom ». Cette déclaration du président de la République, lors de son entretien télévisé du 11 mars 1997,

**LES POUVOIRS
PUBLICS,
CONSCIENTS
DE L'ENJEU
ÉCONOMIQUE
D'UN MARCHÉ
QUI PEUT ÉVOLUER
TRÈS RAPIDEMENT,
FONT LEUR
POSSIBLE POUR
ENCOURAGER
LA PROMOTION
DE CES SUPPORTS**

symbolise cette volonté de promotion du multimédia portée par le plus haut niveau de l'État. Mais, en dehors du fait que la baisse de la TVA est techniquement impossible, l'affirmation du haut niveau qualitatif des cédéroms peut sembler relever de l'incantation.

Une certaine déception

Depuis plusieurs mois, de nombreux articles de presse font état du désappointement du public : plus le temps passe, moins les possesseurs d'un lecteur achètent de cédéroms par an. Le public de certaines médiathèques manifeste aussi parfois sa déception. On reproche à ces supports de ne pas apporter grand chose de nouveau par rapport au support imprimé.

Cette inévitable référence au livre met en cause la spécificité même du cédérom. De fait, la qualité vidéo du support est encore très insuffisante, le son n'est souvent qu'une illustration supplémentaire sans grand rapport avec le sujet du document – sauf pour les (bons) cédéroms musicaux, bien sûr. Imprimé ou électronique, la qualité intrinsèque du texte est la même, et les potentialités offertes par l'hypertexte ont bien du mal, malgré leur attrait, à contrebalancer la pesanteur du temps nécessaire pour la mise en marche du cédérom. Seule reste la qualité, souvent indéniable, des images fixes. Ces observations amènent à proposer une équivalence dans l'utilisation d'un cédérom et d'un « beau livre ». La place importante des cédéroms d'art dans les catalogues confirmerait ce mode d'utilisation. L'aspect culturel de ces documents s'effacerait alors au bénéfice de leur dimension esthétique. Sauf exception, qui lit le texte des « beaux livres » ?

Les jeux

Dans le domaine du « ludo-éducatif » destiné au public jeune, la qualité des produits fait l'unanimité. Certaines bibliothèques, comme celle de Bordeaux, n'ont développé leur fonds que dans ce domaine, avant d'envisager une collection de prêt destinée aux adultes.

Et les jeux ? La majorité des bibliothèques considèrent qu'il n'est pas de leur mission de prêter des jeux sur cédérom. Mais tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont les seuls à utiliser pleinement l'écriture du multimédia, alors que les fabricants de produits culturels n'y sont pas arrivés. Les bibliothèques hésitent cependant à en proposer en nombre ; la logithèque de Metz a naturellement remplacé les jeux qu'elle proposait sur disquettes par des cédéroms. Mais la plupart n'en acquièrent que quelques-uns, « parmi les meilleurs ».

Politique d'acquisition

Les bibliothécaires peuvent-ils trouver des informations fiables sur le contenu et la qualité de documents

pour ne pas avoir à examiner les cédéroms avant de les acheter ? La réponse ne peut être celle que l'on fait à propos des livres ou des disques, pour lesquels une importante presse, spécialisée ou non, donne des présentations fiables. De plus, en cas de besoin, un livre peut être consulté rapidement, sans qu'il soit nécessaire de le lire intégralement.

Certes, une presse existe qui présente les nouveautés, mais le bibliothécaire doit définir ses propres critères de choix pour ne tenter une expérience qu'en connaissance de cause. La qualité très inégale des produits est un argument pour vérifier leur contenu. Mais les contingences matérielles préalables à la consultation sont lourdes : il faut au moins une demi-heure pour évaluer un cédérom, et encore ne voit-on souvent dans ce

DANS LE DOMAINE DU « LUDO-ÉDUCATIF » DESTINÉ AU PUBLIC JEUNE, LA QUALITÉ DES PRODUITS FAIT L'UNANIMITÉ

laps de temps qu'une partie des potentialités du document. Les bibliothécaires qui auraient la possibilité de consulter les cédéroms avant leur acquisition doivent établir des critères de jugement.

Une grille d'analyse

La mise au point d'une grille d'analyse est une question récurrente⁵. On pourrait utiliser la grille proposée par Céline Namy pour l'analyse des cédéroms musicaux, en y apportant quelques corrections pour celle des cédéroms de loisirs. Mais, si intéressante qu'elle soit, elle est trop complexe pour un usage rapide en bibliothèque municipale.

Le Service de l'informatique du multimédia et de l'image (SIMI) des bibliothèques de la ville de Paris propose, lors de séances de démonstration aux professionnels du réseau parisien, une grille synthétique qui passe en revue les qualités d'un disque selon quatre séries de critères : technique informatique, contenu (en rapport avec le public visé par le document), conception et technique de réalisation, ces deux dernières séries de critères pouvant être notées de 1 = nul à 5 = très bien.

On remarque, à la lecture de plusieurs formulaires à propos du même disque, remplis par des bibliothécaires différents, que cette grille permet une observation suffisamment précise et non dirigiste des documents. Mais même une grille simple comme celle-ci demande de consulter le disque pendant au moins une demi-heure.

Bien entendu, il existe des sources d'information autres que l'analyse des documents un par un. Il est possible de se procurer les catalogues des éditeurs et des distributeurs. Ces outils sont utiles pour avoir un aperçu de la production, mais ils ne contiennent bien sûr pas de présentations critiques.

Bases de données et annuaires

Les bases de données et les annuaires, s'ils se veulent exhaustifs, ne proposent aucun commentaire, ou bien ils présentent le document en quelques lignes purement signalétiques. La base Électre multimédia, consultable sur Minitel (36 17 Électre), sur catalogue papier ou sur cédérom, donne un commentaire descriptif des documents selon le même principe que les notices de *Livres Hebdo* : une phrase résumant le contenu, suivie d'une présentation succincte des parties du document. Les fournisseurs spécialisés pour les bibliothèques (ADAV, Info-revues, etc.) commentent les cédéroms. Leur sélection étant, selon eux, gage de qualité, leur présentation n'est pas critique.

5. Céline NAMY, « Les cd-rom de loisirs : propositions pour une grille d'analyse », Bulletin des bibliothèques de France, 1996, n° 4, p. 47-51.

La presse

Dans la presse écrite, les revues spécialisées en informatique tiennent une grande place, en raison du nombre important de critiques qu'elles proposent et de leurs compétences techniques.

Des titres tels que *Home PC*, *InfoPC*, *Science & Vie micro* ou *CD-Rama* sont indispensables pour avoir connaissance des nouveautés du catalogue et une première approche analytique. Mais on a l'impression que ces revues ne veulent pas se lancer dans un véritable jugement du contenu. Il s'agit plutôt de présentation descriptive, sorte de catalogue des différents fichiers du cédérom présenté. L'appréciation critique, quand elle existe, est souvent difficilement justifiable par le contenu de l'article lui-même, et donne l'impression d'une certaine subjectivité. On constate donc dans cette presse une absence totale de validation de la pertinence des contenus, au bénéfice d'une validation de la structure du contenant.

Peu nombreux en 1996, les titres de la presse spécialisée destinée à un large

public dans divers domaines (musique, histoire, etc.) se sont lentement lancés dans l'analyse des cédéroms, avec enthousiasme, mais sans grand recul.

Certains titres de la presse généraliste proposent des critiques régulières. Leur qualité est sensiblement meilleure que celle de la presse spécialisée en informatique, même si trop souvent encore la fascination du support l'emporte sur l'analyse réelle de son contenu. Cette presse-là se fait l'écho de la déception du public, qui ne ressort cependant que peu dans les présentations. Ne jugerait-on que les bons cédéroms ? Ceci expliquerait pourquoi l'ensemble de la presse présente les mêmes disques, qui semblent effectivement les meilleurs, même s'ils ne sont pas tous bons. Quelques titres cependant font des efforts sensibles : *Le Monde Radio-Télévision-Multimédia* (supplément du dimanche-lundi), et, dans le domaine du ludo-éducatif, *Le Monde de l'éducation*, ainsi que la revue destinée aux documentalistes des centres d'information et de documentation *Inter-CDI*.

Collections

La distribution de chaque domaine de la connaissance dans la collection est naturellement soumise, comme pour tous les autres supports, aux catalogues proposés par les éditeurs. On notera simplement la grande place occupée par les disques d'art ; cependant, l'éventail du choix a tendance à s'élargir de plus en plus. Dans la mesure où « *tout le monde y va de son cédérom* », il faut être attentif, non seulement à la qualité du produit, mais aussi à ne pas créer un déséquilibre trop criant entre les documents de culture générale et les documents très spécialisés, mais isolés dans leur domaine. Dans l'état actuel de la production, les bibliothécaires n'auront pas de difficulté à repérer les 200 à 250 titres corrects qui peuvent constituer le cœur d'une collection⁶.

L'avenir proche est-il dans l'émergence du DVD ? Ce Digital Versatile Disc⁷, annoncé avec tambours et trompettes, devrait améliorer considérablement la qualité des images animées. Dans ces conditions, la production visera-t-elle à faire de ce produit le remplaçant de la cassette vidéo VHS ? Ou les documents électroniques culturels trouveront-ils là le support qui leur permettra de transcender les possibilités offertes par le cédérom ? Si le DVD doit permettre au moins une certaine stabilisation des caractéristiques techniques liées au support électronique, un grand pas sera franchi qui permettra une véritable démocratisation de ces documents. Les bibliothécaires devraient alors avoir moins d'état d'âme.

Mars 1997

6. Signalons, en bon bibliothécaire normatif, que l'on peut d'ores et déjà cataloguer les documents selon une norme, qui n'est officiellement qu'en projet, mais que la Bibliothèque nationale de France utilise déjà : Z44-082 Catalogage des documents électroniques.

7. Ce disque « aux talents variés » est un double faux ami : il n'est ni inconstant ni lunatique, ni même vidéo comme on le lit souvent.